

Belle famille de soldat Laffargue

Dans les archives départementales numérisées de Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Laffargue Bertrand** donne les informations suivantes :

Il est né le 15 septembre 1899 à Aurignac (Haute-Garonne), fils de Jean Marie Laffargue et de Courtiade Julie domiciliés à Cazères (Haute-Garonne).

Lors du conseil de révision de la classe 1919, il a déclaré résider à Cazères et être cultivateur.

Il avait les cheveux châtons, les yeux verts, le front vertical, le nez rectiligne et le visage allongé.

Il mesurait 1.66 m. et avait un degré d'instruction de 0.

Il a été incorporé à compter du 17 avril 1918, arrivé au corps du 21^e régiment d'infanterie et soldat de 2^e classe le 18 avril 1918.

Passé au 6^e régiment d'infanterie coloniale et parti aux armées le 20 août 1918.

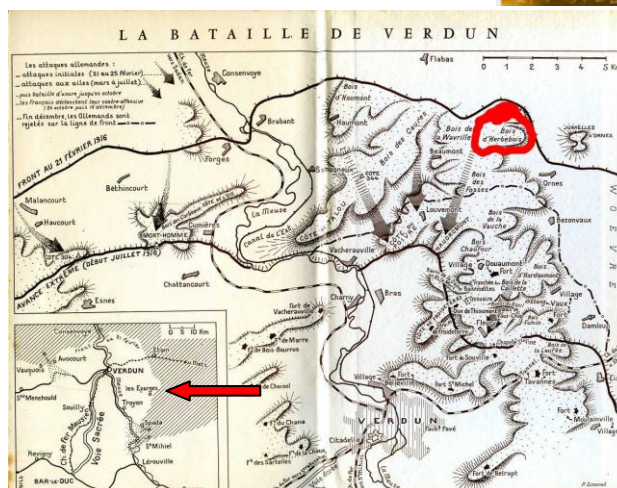
Extraits de l'historique du 6^e régiment d'infanterie coloniale :

En 1918, le 6^e RIC a combattu :

12-23 juillet, 8 août: Mailly-Raineval

12 septembre : Les Eparges

7-10 novembre : Hauts-de-Meuse



Passé au 24^e régiment d'infanterie coloniale à Perpignan le 17 février 1919.

Passé au 7^e régiment de tirailleurs indigènes le 26 avril 1919.

Passé au 35^e régiment de tirailleurs le 1^{er} octobre 1920. (Décision ministérielle du 11.09.1920).
Nommé tirailleur de 1^{ère} classe le 16 juin 1920.

Affecté au dépôt annexe de tirailleurs de Lodève le 21 février 1921 par circulaire ministérielle du 6.10.1920.

Placé en subsistance au 83^e régiment d'infanterie de Saint-Gaudens pour y attendre sa libération.

Rappelé à l'activité (article 33 de la loi), arrivé au corps le 4 mai 1921.

Passé au 21^e régiment d'infanterie le 7 mai 1921.

Renvoyé dans ses foyers le 9.06. 1921 (soutien de famille) en exécution de la décision ministérielle du 25.05.1921.

Passé au 14^e régiment d'infanterie.

Affecté au centre mobilisateur colonial d'infanterie n° 169 le 1^{er} mai 1931 (Plan C).

Classé « sans affectation » le 21 janvier 1938.

Passé à la classe de mobilisation 1915 le 21 janvier 1938 (père de deux enfants) et classé « sans affectation »

Affecté à la poudrerie de Toulouse le 9 novembre 1938.

Décorations :

Médaille interalliée

Médaille commémorative de la Grande Guerre.

Campagnes : contre l'Allemagne : du 18.04.1918 au 23.10.1919

Intérieur : du 18.04.1918 au 19.08.1918,

Aux armées : du 20.08.1918 au 23.10.1919.

Pays rhénans : du 24.10.1919 au 21.02.1921.

Pays rhénans : du 4.05.1921 au 8.06.1921.

L'occupation des pays rhénans :

En vertu de la convention d'armistice signée le 11 novembre, les alliés doivent prendre le contrôle d'un certain nombre de têtes de pont en Allemagne même.

L'occupation des pays rhénans, qui va durer, plus de 10 ans, va marquer profondément les esprits aussi bien du côté allié que du côté des populations allemandes.

Après le traité de Versailles qui prévoyait une présence militaire des Français, des Britanniques, des Américains et des Belges sur la rive gauche du Rhin et une partie de la rive droite à partir de janvier 1920 et pour une période de 5 à 15 ans suivant les territoires. Les Français héritaient à la fois de la plus grande des zones d'occupation.

Les effectifs des forces occupantes étaient au nombre de 100 000 dans les territoires rhénans dans les périodes les plus calmes. Ils devaient atteindre à un moment 230 000 hommes.

Lors de l'occupation des Pays Rhénans, le maximum de militaires est atteint en mai 1921 lors de la première occupation, côté rive droite, de Ruhrort, Düsseldorf et Duisburg avec 250 000 soldats dont 210 000 Français.

À l'administration locale du temps de paix se superpose l'autorité des troupes occupantes qui doivent assurer les missions de police (circulation, censure, contrôle et maintien de l'ordre, etc.) au sein de circonscriptions territoriales définies par les armées d'occupation.

